



Forvia
Patrick Koller
23-27, avenue des Champs Pierreux
92000 Nanterre

A Paris-La Défense, le 19 février 2024

Au Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 821-4 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international EY.

Nous vous informons également que :

- ▶ Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 1 327 347 euros hors taxes.
- ▶ Le montant de nos honoraires au titre des missions et prestations autres que la certification des comptes que nous avons fournies à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 360 000 euros hors taxes.
- ▶ Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires de notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, au titre des missions et prestations autres que la certification des comptes fournies à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'élève à 0,3 million d'euros hors taxes.

La nature de ces missions et prestations autres que la certification des comptes fournies par notre réseau est annexée au présent courrier.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Paris-La Défense, le 19 février 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Guillaume Brunet-Moret

Annexe : Détail des missions et des prestations fournies au titre des services autres que la certification des comptes

Services autres que la certification des comptes (M€)	EY	Note
Emetteur	0,4	[A]
Filiales intégrées globalement et entités contrôlantes	0,3	[B]
Total	0,7	

[A] : Les 0,4 million d'euros d'honoraires des services autres que la certification des comptes facturés à la société émettrice sont principalement composés de :

- ▶ Honoraires en lien avec le cerclage et l'émission de lettres de confort pour les émissions obligataires de 2023 pour 230 000 euros ;
- ▶ Honoraires en lien avec l'audit des comptes combinés de SAS pour 130 000 euros ;

[B] : Les honoraires de notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, au titre des services autres que la certification des comptes fournis à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, concernant principalement des missions d'ordre fiscal pour 0,1 million d'euros dont une partie sur des entités localisées en dehors de l'union européenne, des missions de Non-Financial Reporting Assurance en Espagne pour 0,1 million d'euros ainsi qu'une revue limitée contractuelle des états financiers des entités néerlandaises pour 0,06 million d'euros.